

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-AGEM-059  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 10 990 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 9 765 000 \$ POUR LA  
RÉNOVATION ET LA MISE À JOUR DU CENTRE SPORTIF DAMIEN-HÉTU**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 24 janvier 2023, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 10 990 000 \$ et un emprunt de 9 765 000 \$ pour la rénovation et la mise à jour du centre sportif Damien-Héту.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 février 2023.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 20 décembre 2022 - Agglomération » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 février 2023.

Anny Després, greffière adjointe